

Comptes de placement Portfolio

(2e trimestre 2016)

En quoi consiste un Compte de placement ?

Dans le cadre d'une Police souscrite auprès de SEB Life International, un Compte de placement est un compte ouvert par la Compagnie auprès d'un Établissement financier (le « Dépositaire ») qui permet à un Gestionnaire financier discrétionnaire (le « Gestionnaire financier ») d'effectuer des opérations de placement en vertu d'une convention de gestion des placements. Le Compte de placement, qui est traité comme un actif distinct lié à la Police, est normalement ouvert directement par SEB Life International à la demande du client. Les Polices peuvent être liées à un ou plusieurs Comptes de placement ainsi qu'à des actifs individuels.

SEB Life International travaille principalement avec des Dépositaires et des Gestionnaires financiers agréés ayant leur siège social dans l'EEE. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au document intitulé Liste des gestionnaires financiers et dépositaires présélectionnés.

Pourquoi ouvrir un Compte de placement ?

Les Comptes de placement peuvent constituer une solution intéressante pour les clients qui n'ont pas le temps de gérer eux-mêmes ou qui n'ont pas l'expérience de la gestion par eux-mêmes des actifs qu'ils ont choisis et qui souhaitent recourir aux prestations professionnelles d'un Gestionnaire financier.

L'Intermédiaire d'assurance contribuera à la définition du profil de risque individuel du client en examinant des facteurs importants tels que ses objectifs de placement, son expérience, son horizon prévisionnel, son attitude envers les placements et sa préférence en matière de risques. Les actifs qui sont ensuite sélectionnés par le Gestionnaire financier en tenant compte du profil du client et de sa stratégie doivent respecter les critères détaillés dans le document intitulé Actifs et échanges autorisés.

Alors que le rôle de l'Intermédiaire d'assurance est d'apporter des conseils sur tous les aspects de la Police d'assurance, celui du Gestionnaire financier désigné est d'assurer la liaison avec le Dépositaire lors de l'achat et de la vente des actifs par le biais du Compte de placement, de suivre l'activité de ce Compte, de gérer les niveaux de trésorerie et de donner des instructions en cas d'opération sur titre ayant une incidence sur le Compte. Quant au Dépositaire, il est responsable de la conservation des actifs dans le Compte de placement, du règlement des transactions, du rapprochement des actifs détenus et de la collecte des dividendes et coupons ; il prend également part aux réclamations et déclarations fiscales.

Avantages pour le client

- Les clients peuvent choisir parmi une longue liste de gestionnaires financiers et de dépositaires présélectionnés.
- Le Gestionnaire financier choisi gérera l'ensemble des décisions en matière d'investissement applicables au Compte de placement (conformément au profil de risque du client et aux critères d'acceptation des actifs définis par la Compagnie).
- Le Dépositaire se chargera de l'exécution des ordres dans le Compte de placement.
- Les actifs conservés en tant que Dépositaire sont juridiquement distincts de ceux appartenant au Dépositaire.
- L'ensemble des coupons (obligations, épargne, certificats, etc.) liés au Compte de placement seront portés au crédit de ce Compte.
- Il est possible de lier à la fois des actifs sélectionnés directement et différents Comptes de placement à une seule police SEB Life International.
- Aucune TVA n'est due au titre des honoraires du Gestionnaire financier ou des frais facturés par le Dépositaire dans le cadre de l'accord de gestion discrétionnaire SEB Life International.
- Les clients peuvent consulter la valeur de leur Police à tout moment sur www.seb.ie¹

¹ La valeur du Compte de placement peut être incluse dans la valorisation de la Police préparée par SEB Life International en tant qu'actif distinct, cette valorisation étant la dernière disponible auprès du Dépositaire ; le détail des opérations du Compte de placement n'est pas disponible sur notre site Internet.

Frais

Le détail des frais liés à la Police d'assurance figure dans la documentation du Produit concerné. Les frais liés au Compte de placement dépendront du choix du client en matière de Gestionnaire financier, de Dépositaire, de fréquence des ordres d'opération et de nature des actifs. Tous les frais externes exposés au cours des transactions (frais d'administration, frais bancaires, frais de règlement, commissions des agents de change, droits de timbre, frais de garde, etc.) seront directement portés au débit du Compte de placement. Les frais liés à la Police seront déduits de la Police qui est normalement financée par la valeur du Compte de placement. (Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la documentation du produit concerné).

Comment fonctionne le Compte de placement ?

Il est possible d'enregistrer un Compte de placement dès que les documents nécessaires ont été reçus et traités par SEB Life International à condition que le Client sélectionne un Dépositaire et un Gestionnaire financier figurant dans la Liste des gestionnaires financiers et dépositaires présélectionnés.

La souscription d'une nouvelle Police requiert la présentation des documents suivants :

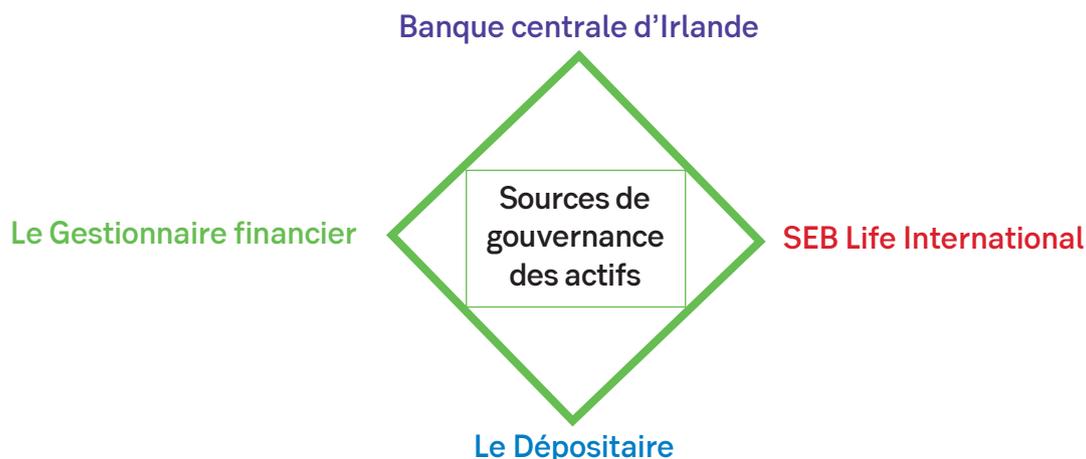
- Un nouveau formulaire de souscription de Police (incluant le formulaire d'ordre de transaction) ;
- les Conditions additionnelles applicables aux Comptes de placement ;
- le Formulaire de profil de risque de placement ;
- Des preuves valables et en cours de validité de l'adresse et de l'identité du ou des proposants afin de respecter nos critères en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- La prime envoyée du compte bancaire du client au compte de collecte des primes de SEB Life International.

Veillez noter que les clients existants peuvent transférer à tout moment les actifs (directs) liés à leur Police dans un Compte de placement.

En fonction du choix de Gestionnaire financier ou de Dépositaire, des documents supplémentaires pourront être demandés par SEB Life International, le Dépositaire ou le Gestionnaire financier.

Sécurité et réglementation des Comptes de placement

Pour pouvoir figurer sur notre liste de Dépositaires et de Gestionnaires financiers, il est nécessaire de compléter de manière satisfaisante les procédures de la Compagnie en matière de vigilance et d'accepter de répondre à certaines exigences d'efficacité opérationnelle. Avant d'être sélectionnés, les nouveaux Dépositaires et Gestionnaires financiers doivent être approuvés par la direction de SEB Life International. Dans la mesure où le Dépositaire et le Gestionnaire financier sont réglementés dans le pays où ils sont domiciliés, les Clients disposent de 4 sources de protection :



L'organisme irlandais de contrôle : la Banque centrale d'Irlande

- Responsable de la supervision du secteur irlandais de l'assurance, y compris SEB Life International ;
- Définit les règles irlandaises d'admissibilité des actifs qui peuvent être liés à la Police ;
- Contrôle les actifs des actionnaires des sociétés d'assurance (marge de solvabilité).

La société d'assurance : SEB Life International

- SEB Life International est tenue de disposer de ses propres capitaux, réserves et marge de solvabilité ;
- Agréée et contrôlée par la Banque centrale d'Irlande ;
- Reporting annuel détaillé à la Banque centrale d'Irlande ;
- Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à notre Guide relatif à la sécurité financière et à la protection des actionnaires.

Le Dépositaire

- Agréé et contrôlé par l'organisme de contrôle de son lieu de domiciliation ;
- Entièrement indépendant de SEB Life International ;
- Détient les actifs liés aux polices SEB Life International dans des comptes distincts ;
- En cas de faillite du Dépositaire, les actifs détenus dans des comptes distincts sont exclus des actifs du Dépositaire (autres que les avoirs en espèces).

Le Gestionnaire financier

- Agréé et contrôlé par l'organisme de contrôle de son lieu de domiciliation ;
- Titulaire d'une licence appropriée (MiFiD ou équivalent) qui l'autorise à fournir des conseils en matière d'allocation d'actifs et de stratégie de placement d'une licence ;
- Entité externe ;
- Aucun accès aux actifs sous-jacents dans le Compte de placement détenu par un Dépositaire indépendant.

Remarque : Il est possible de nommer un Gestionnaire financier pour gérer des actifs détenus par le Dépositaire principal de SEB Life International, lorsque toutes les transactions sont traitées par le service des transactions (« Dealing Desk ») de SEB Life International.

Adresse postale : SEB Life International,
Bloodstone Building, Sir John Rogerson's
Quay, Dublin 2, Irlande.
Standard : +353 1 487 07 00
Fax : +353 1 487 07 04
Courrier électronique : sales@seb.ie

seb.ie

SEB Life International Assurance Company Designated Activity Company opérant sous le nom de SEB Life International, est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Siège social: SEB Life International, Bloodstone Building, Riverside IV, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande. Immatriculée en République d'Irlande sous le numéro 218391. Les résultats antérieurs ne constituent pas nécessairement une garantie de résultats futurs. La valeur de votre investissement peut augmenter comme elle peut diminuer. Les informations ci-dessus étaient exactes en avril 2016 mais sont susceptibles d'être modifiées.